



Les organisations syndicales, CGT, SOLIDAIRES, FSU des Hauts-de-Seine appellent les salariés à se préparer à la grève et à s'y engager le temps nécessaire pour :

- stopper le démantèlement du Code du Travail, recul social d'ampleur totalement inédite poursuivi par le projet de loi EL KHOMRI,
- faire valoir les revendications d'augmentation générale des salaires et de RTT à 32 h hebdomadaires sans perte ni gel des salaires.

Satisfaire ces revendications, à l'opposé des mensonges du gouvernement et des recettes archaïques du MEDEF, c'est ce qu'il est indispensable de faire pour réduire le chômage massivement.

Pourquoi nous appelons au rejet total du projet gouvernemental et au retrait du projet de « loi Travail » EL KHOMRI

Le projet de loi EL KHOMRI vise à enterrer un siècle de conquêtes de droits du travail.

Un monde d'insécurité sociale : les accords d'entreprise provoquent une rupture d'égalité entre les salariés. Chaque fois que le patronat aura intérêt à se prévaloir d'un accord d'entreprise, le Code du Travail ne s'appliquera pas : autant d'accords, autant de textes lui permettant de déroger à la Loi dans un sens défavorable aux salariés.

Des mesures toujours plus régressives ... : Après les lois MACRON (extension du travail au Dimanche, ...), REBSAMEN (fusion des IRP et réduction du nombre d'élus du personnel, ...), l'ANI 2013 sur la soi-disant « sécurisation de l'emploi », patronat et gouvernement, enhardis par les reculs sociaux qu'ils ont fait passer, poussent l'offensive toujours plus loin.

... et toujours plus agressives ! Avec toujours plus de brutalité et de précipitation puisqu'après le Conseil des Ministres du 9 Mars, on nous annonce un passage à l'Assemblée Nationale avec utilisation du 49-3 si nécessaire !

Ce projet de loi EL KHOMRI n'est ni amendable ni négociable

Même si plusieurs de ses dispositions ultra-rétrogrades étaient édulcorées, cela ne changerait rien au cœur du projet : il remet en cause un principe fondamental, l'égalité des salariés devant la loi.

Car ce projet, s'il prenait force de loi, rendrait le Code du Travail facultatif pour l'employeur. C'est l'objectif annoncé par Hollande le 18 Janvier et que lui et Valls entendent faire passer coûte que coûte. Cela en serait complètement fini du principe de la hiérarchie des normes et du principe de faveur : ce dernier stipule que l'employeur ne peut déroger au Code du Travail que dans un sens **PLUS FAVORABLE** pour les salariés. Or les « *accords majoritaires* » pourront remplacer et changer les clauses du contrat de travail : la durée peut être augmentée, et c'est la victoire du « travailler plus pour gagner moins », les salaires ne bougeant pas.

C'est ce qu'il nous faut empêcher par notre engagement massif dans la grève et la manifestation.

Ces principes, certes bien écornés en plusieurs domaines de la législation du travail (lois Fillon) continuent cependant à la guider pour une part essentielle et c'est ce qui rend le Code du Travail protecteur pour des millions de salarié. Avec le principe de faveur, la Convention Collective ne peut qu'améliorer le Code du Travail et l'accord d'entreprise ne peut qu'améliorer la Convention Collective.

Face au projet de loi EL KHOMRI inamendable et non négociable, les salariés doivent chercher à imposer une alternative

Assez de tromperies, assez de mensonges ! Si les recettes patronales, hier celles du CNPF aujourd'hui celles du MEDEF, étaient capables de réduire le chômage cela se saurait, depuis le temps qu'elles sont mises en œuvre par les gouvernements successifs !

Nos organisations syndicales, CGT ; SOLIDAIRES ; FSU ; CGT-FO appellent les salariés, actifs et privés d'emploi, et les retraités à agir collectivement pour toutes leurs revendications

Les vraies solutions pour créer des emplois et réduire le chômage s'appellent :

Augmentation générale et immédiate des salaires, des pensions et minimas sociaux, de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique

C'est l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, chômeurs et retraités qui, par la demande de consommation adressée aux entreprises, permettra de relancer l'emploi.

Réduction du Temps de Travail à 32 h hebdomadaires sans perte ni gel des salaires

L'expérience l'a montré. C'est la RTT, le passage à 35 h qui, malgré les lourds défauts des lois Aubry, a pu créer massivement des emplois : 2 millions d'emplois créés de 1997 à 2002.

Actuellement, les salariés subissent la réduction du temps de travail à la sauce patronale : les gains de productivité dus à l'automatisation des tâches et procédés de travail se traduisent, sous la pression du MEDEF, par la suppression d'emplois, le chômage, l'augmentation des emplois précaires, le temps partiel imposé, les stages à perpétuité ... et maintenant la sortie du salariat, type plate-forme Uber qui voit le contrat de travail être remplacé par un contrat commercial !

Instauration de l'égalité professionnelle Femmes / Hommes.

Pour en finir avec les inégalités sociales, les écarts de salaire (27%) et de pensions de retraite (40%) entre les hommes et les femmes

Toute l'expérience vécue depuis 2008, avec l'aggravation de la crise économique, démontre bien que l'issue à cette crise passe par la satisfaction des revendications d'augmentation de salaire, de réduction du temps de travail, de développement des services publics et de l'industrie, de renforcement des libertés syndicales et de droits des salariés.

Ensemble, combattons le recul social programmé par le gouvernement.

Nous appelons nos syndicats :

- à décider d'appels à la grève pour les 9 MARS et 31 MARS, rendez-vous d'actions unitaires déjà décidés,
- à préparer toutes mobilisations (grèves, débrayages, ...) durant le mois de Mars afin de construire le rapport de forces nécessaire pour contraindre le gouvernement à retirer son projet de loi EL KHOMRI

Construire l'unité d'action syndicale la plus large : partout, dans chacune de nos entreprises, dans la diversité de nos professions, afin de faire prévaloir des choix revendicatifs qui amélioreront nos conditions de travail au quotidien !

Dans chaque secteur, impliquons nous dans l'action revendicative locale en phase avec les problématiques concrètes vécues au travail et conjuguons ces actions locales avec l'action convergente nationale interprofessionnelle, pour frapper avec toute l'efficacité requise.

C'est en nous rassemblant dans la grève et la manifestation que nous pourrons riposter fermement à l'opération de destruction du Code du Travail. C'est par notre action collective que nous imposerons le retrait du projet de loi EL KHOMRI !